

APPEL A PROJETS 2024

**Direction régionale aux droits des femmes et
à l'égalité entre les femmes et les hommes (DRDFE) de Normandie**

Cahier des charges

1- Contexte et objectifs de l'appel à projets

L'égalité entre les femmes et les hommes est déclarée Grande Cause du quinquennat et cette politique publique est définie dans le Plan interministériel à l'égalité entre les femmes et les hommes, 2023-2027.

Dans le cadre de la mise en œuvre de cette politique publique interministérielle, et **sous réserve des crédits déconcentrés disponibles sur le programme 137 « Égalité femmes-hommes »**, la DRDFE Normandie lance un **appel à projets au titre de l'année 2024**.

Les demandes déposées dans le cadre de cet appel à projets **ne doivent pas** concerner des actions déjà financées sur les crédits alloués au titre de l'année 2023, ces projets entrant dans une procédure distincte.

2- Conditions d'éligibilité des projets et des porteurs de projets

- Les projets devront avoir une dimension régionale, interdépartementale, départementale ou infra-départementale ;

- Les projets ne devront pas concerner des actions déjà financées sur les crédits du BOP 137 au titre de l'année 2023 ;

- Les projets devront s'inscrire dans l'un ou plusieurs des axes du Plan interministériel à l'égalité entre les femmes et les hommes, 2023-2027 :

axe 1 : Lutte contre les violences faites aux femmes

axe 2 : Santé des femmes

axe 3 : Egalité professionnelle et économique

axe 4 : Culture de l'égalité

- Les projets devront avoir démarré avant le 31 décembre 2024 et se dérouleront sur 12 mois maximum. Un bilan d'étape ou de fin d'action sera demandé avant le 30 juin 2025 .

Le montant plafond d'une subvention attribuée sur le BOP 137 dans le cadre de cet appel à projets est de 30 000 € maximum.

3- Critères de sélection des projets :

Tous les projets éligibles (cf §2) seront étudiés en commission, avec une attention particulière pour les projets qui :

Sur l'axe 1, lutte contre les violences faites aux femmes :

- proposeront des actions innovantes en faveur de la décohabitation par l'accompagnement et la prise en charge des femmes victimes de violence, en lien avec les collectivités, les associations et les DDETS, notamment dans le cadre des guichets unique d'accueil et la création de logements diffus, sas de répit, afin de limiter les aller et retour des femmes et familles victimes de violences ;
- développeront des actions de sensibilisation en faveur de la lutte contre les cyberviolences sexistes et sexuelles visant notamment à mieux les identifier par les professionnels ;
- compléteront le maillage territorial et offriront des services et des prises en charges équilibrées en promouvant «aller-vers» dans le cadre de projets mutualisés.

Sur l'axe 2, santé des femmes :

- impulseront des actions de sensibilisation à destination des femmes, en lien avec l'ARS , en particulier à destination des femmes vivant en milieu rural.

Sur l'axe 3, égalité professionnelle et autonomie économique des femmes :

- développeront et feront la promotion du label Egalité auprès des employeurs normands, pour augmenter le nombre d'entreprises, de collectivités, d'opérateurs, labellisés en Normandie ;
- développeront des actions visant à renforcer la mixité des métiers et des formations, lutter contre les stéréotypes de genre en milieu professionnel ou socio-professionnel;
- développeront des actions en lien avec France Travail et des structures de l'insertion par l'activité économique.

Sur l'axe 4, culture de l'égalité :

- développeront des actions visant à renforcer la mixité, à lutter contre les stéréotypes de genre, à diffuser la culture de l'égalité, par des actions à dimensions culturelles, sportives ou artistiques ;
- proposeront des actions de lutte contre les stéréotypes et culture de l'égalité, notamment dans le cadre des Réseaux d'écoute d'appui et d'accompagnement des parents, et permettant de développer des actions qui visent à conforter les parents dans leur rôle éducatif sur ces thématiques ainsi que sur les cyber-risques pour leurs enfants ;
- sensibiliseront les professionnels en ciblant la petite enfance dans le système éducatif, péri et extra-scolaire sur la lutte contre les stéréotypes, la mixité et culture de l'égalité.

Les projets seront instruits et sélectionnés au regard de :

- Intérêt des actions envisagées au regard de ces critères et de leur capacité à atteindre l'objectif visé ;
- Originalité et valeur ajoutée des actions proposées ;

- Qualité du portage du projet : montée en charge des actions, partenariats envisagés, viabilité financière, équipe-projet, calendrier de mise en œuvre ; définition et suivi des indicateurs ; capacité de suivi et de remontée des données. Les porteurs de projets s'engagent à adresser un bilan financier et d'activité à la fin de la réalisation du projet ou au plus tard avant le 30 juin 2025 ;
- Du maillage territorial et le travail partenarial prévoyant un co-financement représentant au minimum 20 % du coût total du projet .

Les porteurs de projets devront, de préférence, avoir leur siège social ou une antenne en Normandie ; pour les structures implantées en dehors de la Normandie, la plus-value sera examinée au regard du partenariat et écosystème local existant.

La commission d'instruction réunit la Direction régionale aux droits des femmes et à l'égalité et les déléguées départementales aux droits des femmes et à l'égalité.

Seront sollicités en amont, les avis des co-financeurs et des partenaires institutionnels concernés par la nature du projet ainsi que des déléguées départementales aux droits des femmes et à l'égalité.

4- Calendrier de mise en œuvre de l'appel à projets :

- 22 mars 2024 : Ouverture de l'appel à projets
- 31 mai 2024 : Clôture de l'appel à projets
- 3ème trimestre 2024 : Instruction des dossiers et notification des décisions de la commission d'instruction.

**Les dossiers sont à déposer jusqu'au 31 mai 2024,
uniquement sur « Démarches simplifiées » sur le lien suivant :**

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/appel-a-projets-drdfe-2024-demande-de-subvention-d>